

Paris, le 24 février 2026

Intercéréales, la filière boulangerie et Brasseurs de France renforcent leur coopération.

Intercéréales, la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBPF), la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) et Brasseurs de France ont signé au Salon International de l'Agriculture, trois conventions individuelles afin de renforcer leur coopération de l'amont à l'aval de la filière céréalière.

Une coopération claire et structurée

Les partenaires ont souhaité inscrire leur relation dans une dynamique de travail collectif et pérenne, fondée sur le dialogue et la complémentarité. Cette coopération renforcée vise à structurer et à amplifier des actions déjà engagées, tout en ouvrant la voie à de nouveaux projets communs, afin d'accompagner les filières face aux évolutions économiques, réglementaires et sociétales.

Une expertise collective pour anticiper les enjeux

En s'appuyant sur des travaux, des outils, des études et colloques partagés, les partenaires entendent renforcer l'efficacité de la production de données sanitaires, techniques, économiques et de consommation. L'objectif est de mieux appréhender les attentes des consommateurs, d'anticiper les risques et d'éclairer le dialogue avec les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes en France et à l'étranger.

Valoriser les filières et accompagner leur transition

Déjà impliqués dans la promotion de la filière de l'amont à l'aval, la FEB, la CNBPF et Brasseurs de France, au travers de leur convention respective, renforcent leur engagement aux côtés d'Intercéréales. Attractivité des métiers, pédagogie autour des produits, ancrage local des céréales, valorisation des savoir-faire made in France sont autant d'axes qui seront communément développés auprès du grand public et des médias lors d'événements et campagnes structurantes (SIA, salons étudiants, campagnes européennes sur le pain, événements techniques et de divertissement ...).

Les partenaires partagent également une ambition commune en matière d'innovation, de R&D et de transition agricole et agroalimentaire. En favorisant les synergies inter-filières et la mutualisation des moyens, cette coopération vise à accompagner l'évolution des pratiques, soutenir l'innovation et renforcer la performance collective et la compétitivité des filières, dans un contexte de transition économique, environnementale et sociétale.

Paris, le 24 février 2026

A propos d'Intercéréales : Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréaliier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 538 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

A propos de la FEB : La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) regroupe et valorise depuis plus de 80 ans des entrepreneurs qui partagent une vision commune et innovante de la Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie (BVP). Elle réunit 92% de TPE-PME soit près de 180 ateliers de production au cœur de nos régions et plus de 2000 magasins du secteur de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie (BVP) intégrés ou franchisés. Notre secteur représente plus de 53 000 salariés sur le territoire national près de 9 milliards de chiffre d'affaires dont 3 milliards à l'export.

A propos de la CNBPF : La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, présidée par Dominique Anract, est l'organisation professionnelle nationale représentative des 34 000 entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie employant plus de 200 000 personnes salariées et non salariées réalisant un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros TTC. Plus de 12 millions de consommateurs fréquentent chaque jour nos commerces. Chaque année, ce sont plus de 6 milliards de baguettes qui sortent des fournils !

A propos de Brasseurs de France : Brasseurs de France, fondé en 1878, est le syndicat professionnel de la brasserie française. Il représente plus de 98% de la production française de bière et a parmi ses membres 96% de PME/TPE. Il fédère les brasseries artisanales, historiques, familiales qui emploient 8500 personnes et contribuent à l'économie locale et nationale à hauteur de 4,5 milliards d'euros par an. Secteur agro-alimentaire majeur par son poids économique de l'amont (orge et houblon) à l'aval (grande distribution, cafés et restaurants), les activités liées à la filière représentent 130 000 emplois pour un chiffre d'affaires total de 15 Milliards d'euros.